

BOA CONCEPT

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 972.775,00 euros
Siège social : 22 rue de Meons 42000 Saint-Etienne
752 025 908 R.C.S. Saint-Etienne
(la « Société »)

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 27 JUN 2023 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS (ARTICLE L.225-197-4 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-197-4 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'attribution gratuite d'actions, réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, et effectuées au profit des salariés et mandataires sociaux de notre Société ne détenant pas plus de 10% du capital social.

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 21 avril 2021, aux termes de la 32^{ème} Résolution qu'elle a adoptée, a autorisé le Conseil d'administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre aux membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce et les mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce, dont le nombre ne pourra pas être supérieur à 10% du capital social.

I. ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Nous vous rappelons que le Conseil d'administration a fait usage de cette délégation lors de sa séance du 8 avril 2022, au cours de laquelle le Conseil d'administration a décidé d'attribuer 11.000 actions gratuites dont les caractéristiques principales sont les suivants :

Attribution gratuite d'actions du 8 avril 2022	
Plan 2022-1	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	9.000
dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	8.000 ¹
Période d'acquisition	1 an, venant à échéance le 2 mai 2023
Période de conservation	1 an, venant à échéance le 2 mai 2024
Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement²	33,70 euros
Condition de présence	Maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce jusqu'à la date d'attribution définitive des actions.
Condition de performance	Réalisation de conditions de performance cumulatives listées dans le règlement de Plan 2022-1
Plan 2022-2	
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	2.000

¹ Attribution gratuite d'actions au profit de Monsieur Patrice HENRION, Directeur Général Délégué et Administrateur

² La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action BOA CONCEPT le jour de l'attribution gratuite des actions, le 8 avril 2022.

dont nombre total d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux	0
Période d'acquisition	1 an, venant à échéance le 2 mai 2023
Période de conservation	1 an, venant à échéance le 2 mai 2024
Valeur unitaire des actions attribuées gratuitement³	33,70 euros
Condition de présence	Maintien de la situation salariée au sein de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce jusqu'à la date d'attribution définitive des actions.
Condition de performance	Néant

Au 31 décembre 2022, 11.000 actions gratuites d'une valeur nominale de un (1) euro chacune étaient en cours d'acquisition définitive.

II. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES DANS LA SOCIETE, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES PAR LA SOCIETE ET PAR CELLES QUI LUI SONT LIEES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2 DU CODE DE COMMERCE

Attribution aux mandataires sociaux	Patrice HENRION Administrateur et Directeur Général Délégué
Nombre d'actions	8.000 ⁽¹⁾
Valeur des actions	269.600 € ⁽²⁾

⁽¹⁾ Attribution gratuite d'actions de la Société en date du 8 avril 2022 en sa qualité de salarié de la Société.

⁽²⁾ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action BOA CONCEPT le jour de l'attribution gratuite des actions, le 8 avril 2022.

III. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022 ET A RAISON DES MANDATS ET FONCTIONS QU'ILS Y EXERCENT, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT A SES MANDATAIRES, PAR LES SOCIETES CONTROLEES AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 DU CODE DE COMMERCE

Néant.

IV. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A CHACUN DES DIX SALARIES DE LA SOCIETE NON MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUEES GRATUITEMENT EST LE PLUS ELEVE

Attributions aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé	Attribution gratuite d'actions du 8 avril 2022
Nombre totale d'actions	3.000
Valeur totale des actions	101.100 € ⁽¹⁾

⁽¹⁾ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action BOA CONCEPT le jour de l'attribution gratuite des actions, le 8 avril 2022.

V. NOMBRE ET VALEUR DES ACTIONS QUI, DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022, ONT ETE ATTRIBUEES GRATUITEMENT PAR LA SOCIETE ET PAR LES SOCIETES OU GROUPEMENTS QUI LUI SONT LIES DANS LES CONDITIONS PREVUES A L'ARTICLE L. 225-197-2, A L'ENSEMBLE DES SALARIES BENEFICIAIRES

³ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action BOA CONCEPT le jour de l'attribution gratuite des actions, le 8 avril 2022.

**AINSI QUE LE NOMBRE DE CEUX-CI ET LA REPARTITION DES ACTIONS
ATTRIBUEES ENTRE LES CATEGORIES DE CES BENEFICIAIRES**

Catégories de bénéficiaires salariés	Nombre de bénéficiaires salariés	Nombre d'actions attribuées	Valeur des actions attribuées
Cadres	4	11.000	370.700 € ⁽¹⁾
Autres	0	0	0 €
Total	4	11.000	370.700 €⁽¹⁾

⁽¹⁾ La valeur retenue correspond au cours d'ouverture de l'action BOA CONCEPT le jour de l'attribution gratuite des actions, le 8 avril 2022.

Le Conseil d'administration